

Avis au public
EAU/AUT/25/0524

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Travaux d'amélioration d'un chemin d'accès agricole existant en zone inondable du cours d'eau « Alzette »

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/25/0524 de la part de la Société Nationale des chemins de fer luxembourgeois concernant des travaux d'amélioration d'un chemin d'accès agricole existant en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier électronique du 16 juin 2025.

Fait à Bettembourg, le 16 juin 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

